

Procès-verbal de l'assemblée régulière de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 01 octobre 2009, à compter de 19h30 à la salle municipale du conseil de ville, 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs :
Claude Dufour, maire
Sylvain Charbonneau, conseiller
Jean-Claude Ratelle, conseiller
Luc Robitaille, conseiller
Georges Piché, conseiller
Réjean Corbeil, conseiller
Angèle Doré Papineau, conseillère
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

211-10-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général.

ADOPTÉE

212-10-09

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 14 ET 24 SEPTEMBRE 2009

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du 14 et 24 septembre 2009, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux des séances du 14 et 24 septembre 2009 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES

Lettre de madame Céline Juteau Marroni de « Mentorat Action inc. » soulignant sa reconnaissance en tant que citoyenne envers tous les efforts que le conseil municipal a apporté au village et à la Municipalité ces dernières années.

213-10-09

APPUI À L'ASSOCIATION D'ENSEMENCEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré-Papineau et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches de l'Association d'Ensemencement des Lacs de Ferme-Neuve afin que le Lac-des-Iles (46°43'26"N., 75°34'01"O.), soit ouvert à la pêche à l'omble de fontaine du 13 février au 14 mars 2010.

ADOPTÉE

214-10-09 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONT-ST-MICHEL (dossier H.Q.)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la demande de la Municipalité de Mont-St-Michel aux fins d'inscrire au programme d'achat d'électricité de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins.

ADOPTÉE

**215-10-09 ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-7
(relatif aux divers permis et certificats)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité.

QUE le règlement portant le numéro 21-7 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats soit adopté par le conseil municipal.

De plus, il est résolu que ledit règlement soit envoyé à la MRC d'Antoine-Labelle pour approbation et conformité.

ADOPTÉE

**216-10-09 ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-13 (relatif au
zonage)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité.

QUE le règlement portant le numéro 23-13 modifiant le règlement numéro 23 relatif aux divers permis et certificats soit adopté par le conseil municipal.

De plus, il est résolu que ledit règlement soit envoyé à la MRC d'Antoine-Labelle pour approbation et conformité.

ADOPTÉE

**217-10-09 DÉMISSION DE M. GILBERT PILOTE, À TITRE DE CHARGÉ DE
PROJET DU PARC RÉGIONAL DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité.

QUE la Municipalité prend acte de la démission de monsieur. Gilbert Pilote à titre de chargé de projet du Parc Régional de Ferme-Neuve.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve remercie monsieur Gilbert Pilote pour l'implication de celui-ci durant ces derniers mois pour la formation du Parc Régional de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

218-10-09

ENTENTE DE SERVICE AVEC MME FRANCE MILLAIRE POUR LE PROJET DU PARC RÉGIONAL DE FERME-NEUVE

Il est proposé par madame la conseillère Angèle Doré Papineau et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité.

QUE la Municipalité confirme l'entente de service à l'heure avec madame France Millaire pour le Parc Régional de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

219-10-09

PAIEMENT DES FACTURES CHARGÉ DE PROJET DU PARC RÉGIONAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité.

QUE les factures de temps du mois d'août et septembre de madame Millaire et de monsieur Pilote soient payées sur présentation de leurs factures respectives.

Gilbert Pilote : 1,125.00\$ (Parc Régional)

France Millaire 1,011.36\$ (Amis de la Montagne)
2,116.41\$ (Parc Régional)

ADOPTÉE

220-10-09

COOPÉRATIVE DE SANTÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré Papineau et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme par la présente résolution son engagement à contribuer pour un maximum de trois ans la somme de 50 000\$ annuellement soit pour l'année 2009, à même les surplus budgétaires 2008. Pour les années 2010 et 2011, il sera prévu aux prévisions budgétaires la somme de 50 000\$ annuellement.

ADOPTÉE

221-10-09

NOMINATION DE M. ALAIN DESJARDINS À TITRE DE PRÉSIDENT DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité.

QUE la Municipalité prend acte de la nomination de monsieur Alain Desjardins à titre de Président de l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son acceptation de ce choix à l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

222-10-09

PRISE EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité.

QUE la Municipalité confirme à l'Agence de Développement de Ferme-Neuve la prise en charge des infrastructures, soient : les installations septiques reliées aux immeubles :

CHEMIN DE LA BERGE

18	CHEMIN DE LA BERGE	7-36	MAJOR	6580-18-7530
16	CHEMIN DE LA BERGE	7-35	MAJOR	6580-18-5555
14	CHEMIN DE LA BERGE	7-34	MAJOR	6581-18-4282
12	CHEMIN DE LA BERGE	7-33	MAJOR	6580-19-2703
8	CHEMIN DE LA BERGE	7-31	MAJOR	6580-09-7575
6	CHEMIN DE LA BERGE	7-30	MAJOR	6581-00-7505
3	CHEMIN DE LA BERGE	7-40	MAJOR	6580-19-5580
1	CHEMIN DE LA BERGE	7-39	MAJOR	6580-19-4255
16	CHEMIN DE LA PLAGE	7-12	MAJOR	6581-02-1005
14	CHEMIN DE LA PLAGE	7-11	MAJOR	6581-02-1034
12	CHEMIN DE LA PLAGE	7-10	MAJOR	6581-02-2065
11	CHEMIN DE LA PLAGE	7-14	MAJOR	6581-01-7595
10	CHEMIN DE LA PLAGE	7-9	MAJOR	6581-02-3295
9	CHEMIN DE LA PLAGE	7-15	MAJOR	6581-02-7525
8	CHEMIN DE LA PLAGE	7-8	MAJOR	6581-03-5025
7	CHEMIN DE LA PLAGE	7-16	MAJOR	6581-02-8050
6	CHEMIN DE LA PLAGE	7-6	MAJOR	6581-03-7349
4	CHEMIN DE LA PLAGE	7-5	MAJOR	6581-03-8277
2	CHEMIN DE LA PLAGE	7-4	MAJOR	6581-10-0503
1	CHEMIN DE LA PLAGE	7-19	MAJOR	6581-13-3545
20	CHEMIN DES AMOUREUX	7-3	MAJOR	6581-14-1530
18	CHEMIN DES AMOUREUX	7-2	MAJOR	6581-14-2560
16	CHEMIN DES AMOUREUX	7-1	MAJOR	6581-14-5080
7	CHEMIN DE LA MARINA	7-50	MAJOR	6580-17-8285

QUE les immeubles ainsi touchés seront tarifés en conséquence des dépenses reliés à l'entretien et à tous les services que pourraient exigés ces installations.

QUE le notaire Roch Lafontaine soit mandaté à préparer le contrat d'acquisition de ces infrastructures.

DE PLUS, il est résolu que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le dit contrat avec l'Agence de Développement, le tout à leurs frais.

ADOPTÉE

223-10-09

REMERCIEMENT À M. YVES CONSTANTINEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal remercie le travail et l'implication de monsieur Yves Constantineau pour la fin de semaine du rendez-vous rallye-quad Club Richelieu de Ferme-Neuve qui s'est déroulé à la Montagne du Diable avec RDS.

ADOPTÉE

224-10-09

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2009-03 AVEC LE SYNDICAT (SITTBCTM LOCAL 55)

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité.

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2009-03 concernant le nouvel horaire de travail du préposé à l'entretien du centre récréatif et opérateur de resurfaceuse et chef d'équipe à la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

225-10-09

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2009-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil, appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité d'autoriser la Direction générale à modifier le budget d'opération 2009, afin de transférer les sommes suivantes :

# POSTE	# COMPTE	DT	CT
ADMINISTRATION			
Fibre optique	02-130-00-452		1235.00
Frais de congrès	02-130-00-454		191.00
Publicité info élus	02-110-00-340		200.00
Fourniture bureau élection	02-140-00-670		678.00
Services juridiques	02-130-00-412	1235.00	
Assurances générales	02-130-00-421	191.00	
Cotisations et Abonnements	02-130-00-494	200.00	
Journaux, Avis publics	02-140-00-341	678.00	
Projet algue bleu	02-610-00-459		1200.00
Services professionnels adm	02-130-00-410	1200.00	
Salaire Direction générale	02-130-00-141		4200.00
Services compt. et vérification	02-130-00-143	4200.00	
SERVICES INCENDIES			
Assurances véhicules pompiers	02-220-00-425		250.00
Téléphones pompiers	02-220-00-331	250.00	
LOISIRS			
Activités diverses	02-701-11-497		434.00
Salaire horticulture	02-701-51-141		600.00
Salaire entretien parc	02-701-51-151		600.00
Maladie parc	02-701-51-144		600.00
Vacances parc	02-701-51-145		569.00
Journaux, avis publics	02-701-10-341	57.00	
Cotisation et abonnement	02-701-10-494	294.00	
Fourniture de bureau	02-701-10-670	83.00	
Frais de déplacement T de J	02-701-53-310	2369.00	
Travaux champ de balle	72-702-00-727		1000.00
Anneau de glace	72-702-00-728		1500.00
Construction hangar	72-702-00-725	2500.00	

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 01 OCTOBRE 2009

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil, appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer pour la période ce terminant le 01 octobre 2009 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	142,068.45\$
DÉPENSES DES INVESTISSEMENTS	99,809.92\$
TOTAL	<u>241,878.37\$</u>

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

FOURNISSEURS	MONTANT
DOUBLE DÉFI	500,00 \$
MONT-LAURIER AUTOMOBILE	34 690,04 \$
PETITE CAISSE (ADM)	238,96 \$
PETITE CAISSE (RESTO)	1 000,00 \$
MORIN ALAIN	5 000,00 \$
MEILLEUR ANDRÉ	2 090,67 \$
ALLIANCE MOBILITÉ BELL	274,13 \$
HYDRO-QUÉBEC	12 567,55 \$
ST-DENIS MICHEL ET LAVIGNE GILLES	56,68 \$
PILOTE GILBERT	3 375,00 \$
CHAMBRE DE COMMERCE F-N	25 000,00 \$
FERRONNERIE MEILLEUR	33 305,91 \$
PROTÉGEZ-VOUS	32,73 \$
PARADIS ANNICK	65,00 \$
LAFARGE CANADA	169,31 \$
EDITIONS JURIDIQUES FD	173,27 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	56,44 \$
BIO-SERVICES	2 127,05 \$
AIR LIQUIDE CANADA	222,82 \$
ALIMENTS HUMPTY DUMPTY	99,33 \$
MSJ LES MACHINERIES ST-JOVITE	568,80 \$
ASPHALTE JEAN-LOUIS CAMPEAU	2 592,96 \$
CIMA +	65 119,88 \$
EXCAVATION D. RICHARD ET FILS	2 680,80 \$
MILJOURS JEAN-PIERRE	226,20 \$
LACHAINE JOEL	68,19 \$
MINISTRE DES FINANCES	284,00 \$
NETTOYAGE DE CONDUITS D'AIR J.D.	395,06 \$
ALEX NÉON	1 256,99 \$
FERRONNERIE MEILLEUR	3 310,76 \$
GARAGE D A BEAUREGARD	3 963,41 \$
GARAGE MARCEL LARENTE	1 753,18 \$
SCIES A CHAINES FERME-NEUVE	334,99 \$
FERME APICOLE DESROCHERS	234,00 \$
CLUB DU BEL AGE DE FERME-NEUVE	100,00 \$
ANDRÉ MEILLEUR ELECTRICIEN	320,42 \$
PORTE ET FENÊTRES DM	275,24 \$

PAPETERIE 2000	485,57 \$
RONDOR	313,53 \$
OUELLETTE KEN	116,00 \$
PAPINEAU MICHEL	205,05 \$
AGRICOLES FERME-NEUVE	13,66 \$
EBÉNISTERIE ANDRÉ MILAIRE	316,05 \$
MG SERVICE ENR.	833,30 \$
IMPRIMERIE BOUTIQU'A LETTRES	400,70 \$
MONT-LAURIER AUTOMOBILE	138,18 \$
J.P. CONSTANTINEAU	90,29 \$
NETTOYEUR MEILLEUR MARTINEAU	130,71 \$
DISTRIBUTION RICHARD NADEAU	58,00 \$
CONSTANTINEAU ET FILS	214,47 \$
PAPETERIE DES HAUTES-RIVIERES	232,68 \$
BELANGER JLP	163,72 \$
RÉFRIGÉRATION PIERRE LARENTE	1 715,82 \$
IMPRIMERIE ARTOGRAPHE	411,99 \$
ROULEMENT A BILLES	58,57 \$
BELANGER NORMAND	132,00 \$
JOURNAL LE CHOIX	441,35 \$
METAL GOSSELIN	862,95 \$
MRC ANTOINE LABELLE	3 298,36 \$
PIECES D' AUTOS LÉON GRENIER	80,80 \$
LOCATION LOUIS-ANDRÉ PELLETIER	366,49 \$
PNEUX LAVOIE	393,37 \$
RANCOURT ROGER ME	1 542,54 \$
JOURNAL L'ÉCHO DE LA LIEVRE	1 715,75 \$
EXTINCTEURS DES HAUTES-LAURENTIDES	45,11 \$
RADIO C.F.L.O.	353,02 \$
BUREAUTECH LAURENTIONS	59,26 \$
CARBURES DES HAUTES-LAURENTIDES	112,88 \$
CARON ET COURCELLE INC.	1 354,50 \$
D.L. SOLUTIONS INFORMATIQUES	382,84 \$
CLOUTIER JOSEPH ET FILS	1 086,11 \$
ENTREPRISES LUC FALARDEAU	412,98 \$
JULES ST-PIERRE LTÉE	587,45 \$
CENTRE DE RÉPARATION LÉON	842,20 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS	209,85 \$
CENTRE D'HYGIÈNE	185,03 \$
DISTRIBUTION SBC	23,39 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	270,99 \$
DICOM EXPRESS	37,19 \$
SIGNO TECH	84,24 \$
EXOVA	151,25 \$
SLUSH PUPPIE CANADA	615,92 \$
CONSTRUCTO SEAO	56,44 \$
SERVICE DES ABONNEMENTS	31,50 \$
LES IDÉES DE MA MAISON	16,93 \$
MARCHÉ J. LEBLANC	134,62 \$
MOBILONDE	59,82 \$
TÉLÉBEC	84,66 \$
BRUNET MATHIEU	194,00 \$
CRÉPEAU GHISLAIN	63,49 \$
DOMAINE LES HAUTS-BOIS	830,76 \$

LACHAINE ANDRÉ	139,40 \$
NICOLE JEAN	1040,52
CHARBONNEAU JEAN-LUC	45,00 \$
CORBEIL LINE	65,00 \$
LUSSIER DAVID	105,00 \$
LES AMIS DE LA MONTAGNE	12 500,00 \$
LES PARE-BRISE DU NORD	296,86 \$
PICHÉ BENOI	63,49 \$
VISA DESJARDINS	75,00 \$
TOTAL	241 878,37 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

MENTION HONORIFIQUE

Monsieur le Maire désire souligner à l'assemblée que parmi les membres du conseil, que messieurs Georges Piché et Claude Dufour ont 10 ans de contribution à titre de membre du conseil municipal.

HOMMAGE À UN POMPIER HORS DE L'ORDINAIRE

En septembre 1954, la Municipalité du village de *Ferme-Neuve* acceptait une jeune recrue âgée d'à peine 19 ans. Il faut dire que 55 ans plus tard, M. *Denis Charbonneau* a gravi les échelons pour devenir le chef adjoint de la brigade du « grand » *Ferme-Neuve* fusionné (le plus grand territoire des Laurentides avec une superficie qui atteint un peu plus de 1080 km²).

M. *Charbonneau* demeure toujours actif malgré son statut de doyen de l'équipe du service de lutte contre les incendies de notre localité. En effet, c'est souvent lui qui conduit le camion-citerne puisqu'il fait preuve d'une rapidité exemplaire. Il s'implique également au niveau de l'entretien de la caserne et des équipements. C'est un véritable pompier volontaire engagé!

On ne peut passer sous silence les grandes valeurs humaines qui animent cet homme :

- | | |
|------------|--|
| LA FAMILLE | Son fils Alain, son petit-fils Benoit et ses gendres Marc et Mario se sont joints à la grande famille des pompiers. Le chef pompier est aussi son frère. |
| LA RIGUEUR | Au risque d'employer un cliché, « Tout ce qui mérite d'être fait, mérite d'être bien fait ! » pour monsieur Charbonneau. |
| LE COURAGE | Nos pompiers volontaires ne reculent devant rien. Monsieur Charbonneau ne fait pas exception à la règle. Il prend part activement aux interventions. Il y démontre d'ailleurs un grand leadership. |

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal désire souligner par une marque de gratification et d'une résolution les 55 ans de services auprès de la population.

227-10-09

**HOMMAGE À M. DENIS CHARBONNEAU, POMPIERS VOLONTAIRES
À LA BRIGADE DE FERME-NEUVE**

CONSIDÉRANT l'ampleur de l'implication de M. Denis Charbonneau dans sa communauté à titre de pompier volontaire depuis l'âge de 19 ans;

CONSIDÉRANT les 55 années de service à lutter de manière exemplaire contre les incendies;

CONSIDÉRANT la rigueur et le courage dont il a fait preuve tout au long de sa carrière;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par madame la conseillère Angèle Doré Papineau et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil Municipal de Ferme-Neuve agissent au nom de l'ensemble des citoyens et citoyennes de l'endroit dans le but de rendre hommage à M. Denis Charbonneau pour toutes ses années de loyaux services.

De plus, le Conseil Municipal sollicite les paliers de gouvernements provinciaux et fédéraux afin que M. Denis Charbonneau reçoive tous les honneurs rattachés à un tel dévouement pour sa communauté.

ADOPTÉE

**REMERCIEMENT À MME ANGÈLE DORÉ PAPINEAU, 25 ANS AU
CONSEIL MUNICIPAL DE FERME-NEUVE**

Le conseil municipal tient à souligner les 25 années de dévouement à la population de Ferme-Neuve à titre de conseillère.

Madame Doré Papineau a toujours su rendre à terme les dossiers dans laquelle elle s'investissait.

Pour ses vingt-cinq années, le conseil veut lui remettre une montre à l'effigie de la Municipalité.

ADOPTÉE

228-10-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Angèle Doré Papineau appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau de clore l'assemblée à 20H20.

CLAUDE DUFOUR
Maire

NORMAND BÉLANGER
Directeur général